

# COMMUNAUTE DE COMMUNES

## AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2019-100

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 10 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf le dix du mois de septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes d'Irais, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

#### **18 présents + 2 pouvoirs (20 votes) :**

##### **Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jean-Marie COLIN, Jacques METREAU, Frédérique DAMBRINE, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Lucette ROCHER
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Pierre CESBRON
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Bousais :
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Jacques CHAUVEAU
- ✓ Commune de Maisontiers :

##### **Membres suppléants présents :**

- ✓ Commune de Maisontiers : Alain GILLES
- ✓ Commune de Bousais : Gérard GIRET

##### **2 pouvoirs :**

- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Claude SERVANT a donné pouvoir à Jean-Pierre CESBRON

**Excusés :** Ludovic BARREAU, Jacky JOZEAU, Jean-François COIFFARD, Jacques ROY, Claude SERVANT, Claire SAINCOURT, Céline PIGNON, Frédéric LIAIGRE

**Frédérique DAMBRINE a été élue secrétaire de séance.**

**Date de la convocation :** Mercredi 4 septembre

## CLECT

### Approbation du rapport de la CLECT

- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- Valide le rapport de la CLECT tel que joint en annexe de la présente délibération
- Demande aux 9 communes membres de valider par délibérations concordantes ce rapport.
- Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

A Airvault, le 10 septembre 2019  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

Préfecture

079-200041416-20190916-13-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-09-2019

Publication le : 16-09-2019

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48

# Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du mercredi 28 août 2019

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le mercredi 28 août 2019 à 18h30 dans la salle de réunion de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, sous la présidence d'Olivier FOUILLET.

Étaient présents : Olivier FOUILLET, Pascal BIRONNEAU, Jean-Pierre CESBRON, Daniel ROBERT, Jeanne BARIGAULT, Joël MEUNIER, Monique NOLOT, Jean-François COIFFARD

Était excusé : Jacques ROY

## Rappel des bases fiscales prises en compte dans les attributions de compensation :

	CFE	CVAE	IFER	TASCOM	TATFNB	Compensation part salaires	Réduction fraction recettes	Total
<b>Airvault</b>	658 386	300 117	184 480	63 464	5 901	215 059	1 801	1 429 208
<b>Assais-les-Jumeaux</b>	20 892	11 653	290 962	0	1 041	6 966	49	331 563
<b>Availles-Thouarsais</b>	1 579	4 143	0	0	189	1 182	127	7 220
<b>Boussais</b>	2 601	1 057	0	0	122	926	0	4 706
<b>Le Chillou</b>	665	1 279	3 208	0	101	2 149	42	7 444
<b>Irais</b>	2 938	4 502	756	0	65	3 791	19	12 071
<b>Louin</b>	57 737	11 369	2 679	0	186	9 028	0	80 999
<b>Maisontiers</b>	630	968	914	0	0	99	0	2 611
<b>Saint-Loup-Lamairé</b>	27 144	44 286	2 143	0	1 138	48 099	953	123 763
<b>Total</b>	772 572	379 374	485 142	63 464	8 743	287 299	2 991	1 999 585

A ces bases doivent se rajouter les transports scolaires pris en charges par les communes vers les équipements communautaires (piscines, médiathèque, salle de sport Cébron) durant l'année scolaire 2018-2019. A ce titre, les dépenses pour la commune d'Assais-les-Jumeaux s'élèvent à 1 026 €, celles de Boussais à 798 € et celles de Louin à 1 462 €.

De plus, en 2017, année avant le transfert de la compétence, la cotisation GEMAPI au SIVU de la Vallée de la Dive concernant la commune d'Assais-les-Jumeaux s'élève à 5 399 € et doit être payée par la CCAVT. Il a été acté en 2018 de la déduire des attributions de compensation et de figer ce montant pour les attributions de compensation des années suivantes.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des éléments à prendre en compte dans les attributions de compensation définitives 2019 :

	Produits à intégrer	Charges transférées	Montant transports scolaires	GEMAPI	Total AC 2019
<b>Airvault</b>	1 429 208	/	/		1 429 208
<b>Assais-les-Jumeaux</b>	331 563	/	1 026	5 399	327 190
<b>Availles-Thouarsais</b>	7 220	/	/		7 220
<b>Boussais</b>	4 706	/	798		5 504
<b>Le Chillou</b>	7 444	/	/		7 444
<b>Irais</b>	12 071	/	/		12 071
<b>Louin</b>	80 999	/	1 462		82 461
<b>Maisontiers</b>	2 611	/	/		2 611
<b>Saint-Loup-Lamairé</b>	123 763	/	/		123 763
<b>Total</b>	1 999 585	0	3 286	5 399	1 997 472

Récapitulatif des mensualités en 2019 :

	Mensualité de janv. à nov. 2019	Mensualité décembre 2019	Total
<b>Airvault</b>	119 100,66	119 100,74	1 429 208
<b>Assais-les-Jumeaux</b>	27 630,25	23 257,25	327 190
<b>Availles-Thouarsais</b>	601,67	601,63	7 220
<b>Boussais</b>	392,17	1 190,13	5 504
<b>Le Chillou</b>	620,33	620,37	7 444
<b>Irais</b>	1 005,92	1 005,88	12 071
<b>Louin</b>	6 749,92	8 211,88	82 461
<b>Maisontiers</b>	217,58	217,62	2 611
<b>Saint-Loup-Lamairé</b>	10 313,58	10 313,62	123 763
<b>Total</b>	166 632,08	164 519,12	1 997 472

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres de la CLECT valident l'ensemble de ce rapport.

Fait à Airvault, le 30 août 2019.

Le Président de la CLECT,  
Olivier FOUILLET

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET**

33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48

Préfecture

079-200041416-20190916-13-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-09-2019

Publication le : 16-09-2019

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET**  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48